

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE
LE 22 OCTOBRE 2014
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

PRÉSENTS : MM. Yves Coulombe, maire
 Sylvain Delisle, conseiller
 Louis Gosselin, conseiller
 Julien Milot, conseiller
 Serge Pouliot, conseiller
 Mme Debbie Deslauriers, conseillère
 Josée Pelletier

Michelle Moisan, directrice-générale agit en tant que secrétaire d'assemblée et comptabilise les résultats par voie électronique.

Il est constaté que les avis reçus aux fins de la séance extraordinaire ont été valablement donnés.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Résolution: Octroi du contrat pour la construction de la remise électrique.
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée a eu lieu par voie électronique

**RÉSOLUTION
NO : 626-14**

**2. OCTROI DE CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA
REMISE ÉLECTRIQUE**

ATTENDU QUE quatre (4) invitations ont été expédiées par courriel;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues;

ENTREPRENEUR	CONFORMITÉ VÉRIFIÉE	MONTANT AV. TAXES
Construction Alain Pouliot Alain Pouliot	N'a pas soumissionné	
Habitations Huguette Rémi Asselin	OK	50 345.64 \$
Constructions R.C. Gagnon Inc Robert Gagnon	OK	35 200.00 \$
Construction Ginova Gino Bouchard	N'a pas soumissionné	

ATTENDU QUE les deux soumissions étaient conformes au devis et que tous les documents demandés ont été reçus;

ATTENDU QUE les délais de branchements avec Hydro Québec peuvent s'avérer longs;

ATTENDU QUE les conseillers ont pris connaissance des informations ci-haut et qu'ils ont signifié leur accord,

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Josée Pelletier et approuvé à l'unanimité de tous les conseillers d'octroyer sans autre délai le contrat de démolition et de reconstruction de la remise électrique du chalets des loisirs à **Construction R.C. Gagnon Inc.** pour la somme de 35 200 \$ avant les taxes.

IL N'Y A PAS EU DE LEVÉE DE SÉANCE, CAR CELLE-CI S'EST TENUE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

YVES COULOMBE
MAIRE

